



Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville de Boudry
du lundi 18 décembre 2017

La séance du Conseil général, réuni à la salle polyvalente des Buchilles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. K. Atchade, président.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 août 2017 - correspondance
3. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux usées Boudry-Cortailod
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement urgent de CHF 80'000.- pour l'installation d'un système de détection incendie à l'Hôtel-de-Ville
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la nomination de l'organe de révision pour la période 2017-2019
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création d'un poste au service des finances
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création d'un poste supplémentaire d'agent de sécurité publique
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création des postes de travail nécessaires à l'exploitation de la nouvelle structure d'accueil parascolaire
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2018
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2018
12. Informations du Conseil communal
13. Questions

1. Appel

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

34 conseillers sont présents. Mmes E. Bove Righini et A. Fivaz Meisterhans, ainsi que MM. D. Barrigon, F. Elber, A. Mary et S. Oumar sont excusés. M. A. Mahammat est absent.

La majorité absolue est fixée à 18.

2. Procès-verbal - correspondance

M. B. Geiser, en son nom, fait remarquer qu'en page 3, il est indiqué que M. J. Buschini ne va pas répéter ce que le rapporteur de la Commission de gestion et des finances a dit, toutefois comme le contenu de l'intervention de ce dernier n'est pas détaillé dans le procès-verbal, il est difficile de comprendre ce passage. Il demande encore de faire une correction de détail, en page 5, 3^e paragraphe, « cela fait plus de deux *ans* que le projet existe », il faut ajouter le mot « ans ».

Au vote, le procès-verbal est adopté à 32 voix et 1 abstention.

Le président assure à M. B. Geiser que les corrections seront apportées au procès-verbal.

Lecture de la lettre de M. J. Vuillaume, habitant de la rue Louis-Favre 62, datée du 2 juillet 2017.

Lecture de la réponse du Conseil communal à M. J. Vuillaume, en date du 10 juillet 2017.

Lecture de la lettre de M. C. Buschini.

3. Nomination d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux usées Boudry-Cortailod

M. D. Schürch, président du Conseil communal, propose la candidature de Mme M. Braghini. Cette dernière est élue tacitement.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement urgent de CHF 80'000.- pour l'installation d'un système de détection incendie à l'Hôtel-de-Ville

M. J.-M. Buschini dit que ce rapport est le même que celui qui avait été soumis à la Commission de gestion et des finances en date du 25 septembre 2017, mis à part le complément en début de rapport. Cette procédure est permise par les statuts, mais c'était tout à fait exceptionnel comme démarche, car les travaux ont dû se faire dans l'urgence afin de pouvoir accueillir l'Etat civil dans les délais prévus.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté par 5 voix et 1 abstention.

M. J.-P. Mösch, au nom du PLR, estime qu'il n'y a effectivement et légalement vraiment aucune autre option que de réaliser la sécurité et d'installer le système de détection incendie pour sauvegarder les

documents de l'Etat civil qui a déménagé à l'Hôtel de Ville. Les propres archives de la Commune seront donc également sauvegardées, ce qui a aussi son importance. Vu l'urgence de l'opération, il a accepté le fait que les travaux aient été adjugés à la Maison Quirici sans avoir demandé d'autres offres. Le fait que cette dernière connaissait déjà l'Hôtel de Ville est un autre élément qui a été pris en compte. En conséquence, le PLR accepte ce projet à l'unanimité. Cette décision a été prise avant l'inondation de la salle du Conseil général et la décision n'aurait pas été autre si ce dégât avait été constaté avant la décision. Néanmoins, à titre personnel, il souhaiterait connaître les raisons de l'inondation et savoir s'il y a cause à effet. Dans ce cas, une petite enquête lui paraîtrait nécessaire.

M. J. Buschini, au nom du PS, déclare que tout a déjà été dit. Il ajoute qu'il avait été convenu entre les commissaires de la Commission de gestion et des finances que chacun devait convaincre ses camarades lors de la séance de groupe et il pense que cela a été bien fait.

M. J.-M. Buschini répond à M. J.-P. Mösch, porte-parole du groupe PLR. Il lui assure que l'accident de l'inondation n'a aucun rapport avec l'installation du système de détection incendie. Le plafond a été démonté en partie et aucun percement d'une conduite d'eau n'a pu être constaté. Il est toujours à la recherche de la raison pour laquelle l'eau s'est infiltré entre le plafond et le faux-plafond de cette salle. Il faudra peut-être confier cela à un expert. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a aucune humidité au-dessus, ni aucune autre salle touchée et rien non plus au-dessous. Heureusement, car au-dessous, il y a justement les archives communales. Probablement qu'il y a eu une entrée d'eau à cause des fortes intempéries. Il continue les recherches et cela inquiète d'ailleurs également l'architecte qui est présent ce soir, car si la cause n'est pas trouvée, il n'y aura pas de remboursement par les assurances. Il espère ne pas devoir démonter trop loin, car tout est en vieux bois et les coûts de réfection risquent d'être élevés. Concernant les dégâts, il y a le faux-plafond à refaire et comme la salle n'est pas occupée tous les jours, l'eau est restée et le parquet s'est soulevé. Tout le parquet est à refaire.

Au vote, le rapport est accepté à 30 voix (aucun refus) et 3 abstentions.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la nomination de l'organe de révision pour la période 2017-2019

M. D. Schürch dit que c'est très formel, mais c'est au Conseil général d'accepter la proposition qui est faite par le Conseil communal. Il propose donc cet organe de révision pour les trois années à venir, et informe qu'il serait possible de reconduire encore une fois ce mandat pour trois ans.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. B. Thomson, au nom du PLR, déclare que c'est avec intérêt qu'il a pris connaissance de ce rapport et qu'il en remercie les auteurs. Il est reconnaissant que la collaboration pour la révision des comptes de la Commune de Boudry ces trois dernières années fût constructive et efficace. De plus, tout soutien professionnel de la mise en place du nouveau système comptable est précieux. Fort de ce constat et sans hésitation, le groupe PLR soutient à l'unanimité la proposition de reconduire le mandat avec NeoCap fiduciaire pour les trois prochaines années. Il remercie l'assemblée de son attention.

Mme Ch. Vogel-Oberlin, au nom du PS, remercie aussi les auteurs du rapport et dit que le groupe a fait le même constat. Il souhaite reconduire le mandat avec NeoCap fiduciaire car cette collaboration apporte satisfaction tant par ses compétences que par les propositions faites en vue d'amélioration.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création d'un poste au service des finances

M. D. Schürch informe qu'effectivement le rapport est déjà bien complet, mais qu'il a encore ajouté un tableau demandé par M. C. Buschini, c'est-à-dire un tableau comparatif avec les autres communes du canton. Notre commune n'est pas surdotée, ni même après l'engagement de cette personne supplémentaire, qui n'est même pas une augmentation de poste à 100%, mais de 60%. Il cite par exemple La Tène, 7.8 EPT pour 4966 habitants et Boudry qui aurait 7.2 EPT en comptant le nouveau poste, pour 6142 habitants. Et si les non-résidents sont ajoutés, cela fait environ 6400 habitants selon les chiffres du Contrôle des habitants. Il y a quelques communes qui ont une dotation à peine plus faible, par exemple Le Landeron, mais sinon chacune se trouve dans cette moyenne-là. Cortaillod a une dotation la plus élevée par rapport à son nombre d'habitants, ainsi que Corcelles-Cormondrèche. Il trouve que ce poste est justifié, d'une part par l'augmentation de la population et d'autre part parce que la Commune a besoin de compétences pour préparer l'avenir. Effectivement, notre responsable de la comptabilité travaillera encore quelques années, mais sera bientôt à la retraite et il est important de préparer la succession.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. D. Aubry, au nom du PS, déclare que la population de Boudry augmente, comme chacun le sait, et avec elle les besoins en infrastructures et corollairement, en personnel. L'engagement d'un nouveau collaborateur pour le service des finances représente l'occasion d'adapter l'organigramme communal aux nouveaux besoins de Boudry en terme de personnel. De plus, comme cela a été dit par M. D. Schürch, cela permettra de préparer la succession future du responsable du service des finances, c'est pourquoi le PS soutiendra ce rapport.

M. J.-P. Mösch, au nom du PLR, dit que le groupe a accepté dans sa très grande majorité le rapport pour la création d'un nouveau poste au service des finances de la Commune. La complexité toujours plus grande de la gestion des finances, en grande partie due aux exigences de l'Etat a été soulignée par les membres PLR. Vu la complexité des tâches qui devront être accomplies par ce nouvel employé de la commune, ce dernier devra impérativement disposer des compétences d'un expert-comptable. Il a aussi été mentionné toutes les tâches dévolues à ce département en plus des activités de base pour la Commune, par exemple la comptabilité du Syndicat pour les forêts, les subventions pour l'accueil parascolaire, la comptabilité du Musée de la Vigne et du Vin et ce n'est pas exhaustif. Il s'agira donc d'un véritable service des finances qui sera sous la responsabilité du responsable actuel des finances.

M. A. Sandoz, en son nom, dit que c'est la première fois qu'il entend le terme d'expert-comptable et aimerait savoir si cela avait été volontairement caché à la Commission de gestion et des finances ou si c'est vraiment le profil que la commune recherche.

M. D. Schürch répond que c'est un peu tôt pour parler exactement de la formation demandée à cette personne, mais il est évident qu'elle devra être un bon gestionnaire et que ses connaissances devront s'approcher de celles d'un expert-comptable.

M. A. Sandoz reprend la parole en précisant qu'entre un bon gestionnaire et un expert-comptable reconnu, diplômé, il y a une différence. Il précise qu'il n'a pas de problème avec cette information, seulement il a été interpellé par l'intervention de M. J.-P. Mösch.

Au vote, le rapport est accepté à 31 voix contre 1 et une abstention.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création d'un poste supplémentaire d'agent de sécurité publique

M. P. Quinche dit que le rapport est explicite et que cela fait déjà quelques temps que la question est posée concernant la sous-dotation de la sécurité publique à Boudry. De plus, la Police Neuchâteloise (PONE) se détache de plus en plus de missions de police de proximité, comme promis il y a quelques années lorsque les polices locales ont été démantelées. Il rappelle, qu'à l'époque, Boudry avait déjà deux agents, alors qu'il y avait 5000 habitants et qu'ils peinaient à remplir toutes les missions. Maintenant que le nombre d'habitants a dépassé les 6000, il ne cache pas qu'il est vraiment nécessaire de se renforcer. Bon nombre de concitoyens se plaignent qu'il n'y a pas assez de suivi dans les contrôles, le parcages, la vitesse, la circulation et autres. Ces missions de proximité sont les tâches des agents de sécurité, ce n'est pas la PONE qui les fera à leur place.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, déclare qu'aujourd'hui le besoin est essentiel. L'agent de sécurité publique actuel cumule un grand nombre d'heures supplémentaires. La demande d'un poste supplémentaire avait déjà été faite il y a quelques temps et refusée par le PLR. Les communes voisines sont dans le même cas que Boudry, donc il est de moins en moins envisageable d'avoir recours à leurs agents. La population a grandement augmenté et les missions sont vastes, sans dresser la liste, il y a beaucoup de travail et à ce jour un seul ASP n'est plus possible. Par exemple, les projets aux abords des écoles, comme la nouvelle structure parascolaire, le danger potentiel que représente les parents qui amènent leur enfant à l'école en voiture, les diverses manifestations tout au long de l'année. Les ASP ont une grande responsabilité dans le concept de la Sécurité Publique et quand l'agent actuel est absent, personne ne le remplace. A ce jour, l'engagement d'un nouveau ou d'une nouvelle ASP est nécessaire. Ce rapport est accepté à l'unanimité par le groupe socialiste de Boudry et il encourage le PLR à faire de même.

M. F. Ott, au nom du PLR, dit que le groupe a examiné le rapport qui explique clairement la situation et le besoin et il en remercie les auteurs. Il apparaît effectivement qu'un seul agent ne soit plus suffisant et il s'agit aussi d'être conforme à la loi sur la police neuchâteloise qui d'ailleurs assume d'autres missions que la police de proximité, ce qui a aussi été relevé toute à l'heure. Un paramètre qui doit aussi entrer en ligne de compte, c'est l'augmentation de la population dans notre commune. Donc c'est à une très forte majorité que le PLR accepte le rapport.

M. P. Quinche ajoute encore que certains membres du PLR l'auraient même poussé d'en proposer deux, donc avec ce poste supplémentaire, il pense être cohérent avec les besoins et les intentions. Il remercie l'assemblée de son attention.

Au vote, le rapport est accepté à 31 voix et 2 abstentions.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création des postes de travail nécessaires à l'exploitation de la nouvelle structure d'accueil parascolaire

Mme M. Braghini rappelle qu'un crédit a été voté il y a quelques mois pour la création de la nouvelle structure parascolaire. Avec l'augmentation considérable d'enfants gardés, la création de poste de travail est indispensable. Il y a des bases légales au sujet de l'accueil des enfants et ces lois imposent le nombre exact d'éducateurs ou de personnes nécessaires. Cette augmentation est donc justifiée par rapport au nombre d'enfants.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. F. Ott, au nom du PLR, déclare que le groupe a examiné attentivement le rapport et en remercie les auteurs. Il y a lieu de respecter les exigences légales, notamment la loi sur l'accueil des enfants et il lui est apparu qu'un encadrement est nécessaire. Il y a lieu aussi de tenir compte de l'inauguration du nouveau site à Vauvilliers. A une très forte majorité, le groupe PLR accepte le rapport.

M. C. Moreau, au nom du PS, dit que pour le bien-être des enfants et du fait que c'est une obligation légale d'avoir un bon nombre d'éducateurs dans ce type de structure, l'engagement de personnel qualifié est une nécessité. Le rapport, qui est bien détaillé, en explique les besoins. Ce n'est pas au Conseil général de légiférer sur les cahiers des charges des personnes qui y travailleront, mais de faire confiance aux personnes en charges de ces engagements. Pour le groupe, il paraît nécessaire d'accepter ce rapport et il incite chacun à en faire de même.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2018

M. D. Schürch dit que c'est un rapport habituel puisqu'il le présente chaque année avec le budget. Les montants qui sont mentionnés sont des montants prévus pour les urgences et chaque année, il y a quelques urgences dans la commune.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. B. Geiser, au nom du PLR, déclare que le groupe a étudié avec attention ce point de l'ordre du jour. Il constate à la fois l'utilité et la nécessité de cette demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretien pouvant intervenir en 2018. Le Conseil communal a habitué le Conseil général à faire usage avec parcimonie de ces crédits. Il est nécessaire qu'il ait la possibilité d'intervenir en cas de force majeure. Le rapport est apparu clair et complet. Le PLR soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. Que le Conseil communal en soit remercié.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit que son intervention serait un copié-collé de ce que vient de dire M. B. Geiser. Il remercie donc chacun d'en avoir pris bonne note.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie

M. P. Quinche dit que ce rapport est peut-être un peu plus complexe ou plus difficile que les précédents. Il doit avouer qu'il a aussi été ardu pour le Conseil communal. En effet, il a été décidé que toutes les communes devaient le présenter dans la dernière ligne droite de la fin de l'année, alors qu'il y a déjà le budget à adopter et les différents rapports à présenter. C'était un peu une course contre la montre et il tient à remercier en particulier l'administrateur communal qui lui a été d'un grand secours pour la rédaction de ce rapport. En résumé, il y a deux taxes qui pourront être perçues à partir de 2018. Une taxe sur l'occupation du sol par les énergies, taxe qui sera basée sur les kilowatt/heure, dont cet argent sera à disposition des caisses communales et Boudry pourra en disposer comme elle en souhaitera. La deuxième taxe sera affectée à un fond sur l'énergie. L'année prochaine, les exécutifs seront convoqués à une séance d'information pour savoir comment utiliser au mieux ce fonds qui sera alimenté au moyen de cette taxe. Cela sera d'utilité publique bien sûr, par exemple, l'installation de panneau solaire sur des bâtiments communaux ou réfection d'isolation thermique, donc tous travaux en relation avec des économies d'énergies. Il dit que pour une famille de quatre personnes qui consomme 4500 kw/h par année, la charge financière de ces deux taxes sera équivalente à env. CHF 50.00. Mais ce montant sera d'une manière ou d'une autre ristournée à la collectivité puisque cela permettra de réaliser bien des projets. Il rappelle pour terminer que c'est la loi cantonale et que ce sont les députés et le Conseil d'Etat qui ont concocté tout cela.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Il remercie M. P. Quinche d'avoir vulgarisé ainsi ce rapport et d'avoir indiqué l'impact financier de ces nouvelles taxes. La deuxième chose, c'est bien sûr, le pendant pour la collectivité. Il est important d'avoir ainsi une réserve qui se constitue et qui soit à même d'être utilisée pour des projets liés à l'énergie renouvelable. Au vote, le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. E. Ferreira Prates, au nom du PS, déclare que le présent rapport relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie a retenu toute son attention. Il est effectivement important que le règlement communal sur cette matière soit en adéquation avec le règlement type fourni par l'Etat de Neuchâtel et adapté aux spécificités de chaque commune. Il a notamment été relevé l'utilité des taxes prélevées qui, à travers les redevances communales, seront réutilisées, toutes ou en partie, en faveur de la population de Boudry. Il espère et se réjouit de voir fleurir de nombreux projets en termes d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables. Ce rapport a toutefois suscité l'étonnement vis-à-vis de l'exonération de la redevance communale à vocation énergétique pour les gros consommateurs. Ce rapport est accepté à l'unanimité par le PS. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. F. Ott, au nom du PLR. Il déclare que beaucoup de choses viennent d'être dites et qu'il ne souhaite pas rallonger. Il trouve important que ces deux taxes existent et notamment la deuxième redevance pour l'usage du domaine public, qui devrait rapporter env. CHF 200'000.00 et qui entrera, bien sûr, dans la caisse communale. Ce montant pourra être affecté à des prestations d'énergie, il pense par exemple, au nouveau bâtiment de Vauvilliers, donc le groupe PLR soutient ce rapport.

M. D. Schürch donne encore un complément. La taxe à vocation énergétique, si elle n'est pas perçue par les Communes, c'est l'Etat qui la met dans son fonds pour la promotion des énergies renouvelables.

M. B. Thomson, en son nom, dit qu'il est écrit en page 7 que les propriétaires privés pourront continuer de toucher des subventions fédérales et cantonales du programme bâtiment. A Boudry, il y a un besoin important de rénovation, aussi au niveau énergétique sur les bâtiments des collèges de Vauvilliers, des Esserts et CESCOLE. Il demande si la Commune pourrait toucher des subventions de ce fonds.

M. P. Quinche lui répond que ces subventions ne sont destinées qu'aux privés.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2018

M. D. Schürch dit que le débat au sujet du budget cantonal aura lieu demain au Grand Conseil. La proposition du Conseil d'Etat était de faire une bascule d'impôts, c'est-à-dire prendre aux communes deux points d'impôts pour payer une partie de son propre budget et aujourd'hui, il a reçu une proposition de la Commission financière du Grand Conseil pour que cela ne soit qu'un seul point d'impôt. Dans le document qui est soumis ce soir, il a été intégré le montant correspondant à la bascule de deux points d'impôts, donc il pourrait y avoir un différentiel d'env. CHF 200'000.00 en faveur de Boudry. De plus, il n'avait pas été intégré les deux taxes énergétiques, puisque tout a dû se faire très rapidement. Ces taxes représentent env. CHF 300'000.00. Cela signifie qu'il pourrait y avoir un revenu supplémentaire de CHF 500'000.00.

Rapport de M. A. Sandoz de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été approuvé à l'unanimité par les commissaires. Néanmoins, il relève un point assez important par son aspect négatif sur le budget communal, ce sont les coûts de transfert générés par CESCOLE, essentiellement dus à la problématique du calcul non-différencié du coût de l'élève non-détaillé par cycle. Ce calcul simplifié a un impact particulièrement négatif pour la commune. Pourtant, ce n'est pas la faute du représentant de Boudry au syndicat, M. K. Atchade, qui lui a plutôt joué le « Winkelried », mais il semblerait que les autres communes partenaire ne soient pas forcément intéressées à elles mettre en cause cette non différenciation.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare qu'il a pris connaissance du projet de budget 2018 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. En introduction, il tient à remercier les autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter un budget se soldant par un excédent de recettes de quelques CHF 900'000.00, voire plus selon les dires de M. D. Schürch, ce qui est un fait plutôt rare dans les communes de la région ces derniers temps. L'amélioration constatée depuis près de 3 ans se confirme, ce qui le réjouit ! Sur le fond, le PS partage les constats et les choix du Conseil communal, notamment sur les points suivants : comme il n'est plus possible de recourir au seul emprunt pour financer les investissements, il est juste d'essayer de dégager plus de marges de manœuvre propres ; le budget qui est présenté va ainsi dans le bon sens. Cet effort permettra aussi de réduire à terme le poids de la dette, qui reste lourde, mais qui sera d'ores et déjà réduite cette année de CHF 1'200'000.00 ; un effort à poursuivre dans l'avenir. Il constate à nouveau que dans l'ensemble, les autorités veillent à diminuer toutes dépenses inutiles et cela dans tous les services ; il salue cet effort. Seul petit bémol, et c'est là une réserve qu'il a déjà exprimée ici à plusieurs reprises, il ne faudrait pas qu'à force de différer certains investissements, Boudry se retrouve à l'avenir face à des dépenses qui s'avèreraient plus importantes que prévues. Il salue toutefois cette année l'effort particulier d'investissement de près de CHF 2'800'000.00, notamment en matière d'amélioration pour les routes, ce qui lui semble aussi indispensable. Pour l'avenir, il fait à nouveau preuve du même optimisme mesuré que le Conseil communal, étant donné les faits

suivants : l'impôt sur les personnes physiques, c'est certainement l'effet de l'augmentation de la population, continue de se maintenir à un bon niveau, même si d'un autre côté cette augmentation occasionne aussi de nouvelles dépenses, voire les demandes de crédits de ce soir, notamment en matière de personnel et d'infrastructures. Certaines grandes entreprises de la place se voient maintenant imposées, ce qui là également améliore notre situation financière. Mais, il ne faut pas oublier que chacun reste tributaire de la conjoncture internationale et de certaines décisions qui échappe à la commune, voir l'exemple récent d'Autodesk à Neuchâtel. L'État tente toujours aussi de reporter certaines de ses charges sur les communes, c'est vrai, mais ces dernières ont su modérer cette tendance et les autorités en ont d'ailleurs anticipé les conséquences possibles pour Boudry. Dans un avenir plus trop éloigné, il l'espère, que Boudry pourrait se rapprocher de Milvignes, avec peut-être aussi les voisins de Cortaillod, cela constituerait ainsi la troisième ville du canton. Sous cet angle-là d'une fusion de communes à venir, l'amélioration des finances mettra Boudry dans une position favorable et rend la mariée plus attractive que ce n'était le cas il y a quelques années. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions de détails que les membres poseront sur tel ou tel point du budget, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le budget 2018 de la Ville de Boudry.

M. F. Ott, au nom du groupe PLR dit qu'il a examiné le budget 2018 et effectivement, il a constaté avec beaucoup de satisfaction que le budget 2018 présente un résultat opérationnel positif, auquel pourrait encore venir s'ajouter ce que M. D. Schürch a relevé tout à l'heure. Le budget tient déjà compte des nouveaux postes (ASP, finances et l'accueil parascolaire) d'où l'augmentation des charges du personnel. Il observe également que le Conseil communal respecte la loi sur les finances. Il a été tenu compte de la vente du Centre d'hébergement de Bellevue pour le calcul de la capacité d'investissements. Comme cela a été aussi rappelé tout à l'heure, il salue l'effort du Conseil communal qui cherche effectivement à réduire l'endettement, qui est encore important, raison pour laquelle il continue à pratiquer le principe de l'autofinancement des investissements. Il dit que l'assemblée est en présence d'un budget prudent et qui tient compte d'un certain nombre d'incertitude, à savoir le report des charges de l'État sur les communes et des rentrées fiscales. En conclusion, le groupe PLR soutient le rapport.

M. R. Dubois, en son nom, souhaite approfondir la remarque de son collègue de parti au sujet des investissements. Il dit que ces derniers sont à peu près inférieurs de CHF 500'000.00 de ce que le degré d'autofinancement du Règlement communal des finances permettrait de faire. Selon son analyse, même s'il n'a pas tous les éléments que le Conseil communal et l'administration possèdent, il trouve dommage que les investissements ne soient pas plus élevés. Il y a une liste d'investissement qui avait été présenté en Commission de gestion et des finances, une très grande liste, avec des investissements qui deviennent urgents et apparemment la capacité d'investissement n'est pas entièrement utilisée. Toutefois, il sait bien que cette liste n'est pas gravée dans le marbre et qu'il est toujours possible, en cours d'année, de demander un nouveau crédit ; il acceptera quand même le budget.

M. D. Schürch dit qu'il se souvient d'une maxime de M. N. Rousseau qui disait « une commune qui n'investit pas assez, s'appauvrit » et il ne le dit plus cette année, cela signifie qu'il a constaté une certaine amélioration. Malgré tout, Boudry a investi, en prenant le montant brut des investissements, deux fois plus que la commune de Milvignes. Ce n'est déjà pas si mal et ce n'est pas tout de prévoir des gros investissements, encore faut-il avoir le personnel pour faire les projets. Il faut réussir à suivre les travaux, et là il pense que la commune atteint gentiment ses limites avec les projets qui ont été présentés cette année. Maintenant, si le bénéfice était vraiment supérieur, cela permettra d'alimenter une réserve pour un grand projet, comme cela a été fait pour le parascolaire. Boudry a encore un grand projet pour ces prochaines années, c'est un nouveau réservoir ou une rénovation des réservoirs, la formule n'est pas encore choisie, mais le projet s'élèvera à plusieurs

millions et l'année où cela devra être réalisé, il ne sera pas possible d'utiliser l'entier de moyens pour cet unique projet, il faudra donc bien le préfinancer.

M. R. Dubois dit qu'il a remarqué, avec d'autres membres du parti socialiste, à plusieurs endroits du budget, qu'il est fait mention de crédits pour des mandats externes d'études. Il demande pourquoi externaliser ces demandes alors qu'il y a beaucoup de compétences en interne. Il aimerait savoir si les compétences internes sont toujours utilisées lorsqu'elles peuvent l'être ou si c'est une question de politique, afin de pouvoir trancher entre les diverses possibilités. Il cite en exemple le rond-point des Isles ; il sait qu'il y a déjà eu beaucoup de discussions et remarque qu'il y a aussi une étude externe à ce sujet. Il souhaite savoir si ces études sont toujours nécessaires.

M. D. Schürch lui dit qu'il en a encore été parlé ce soir, au sein du Conseil communal. Il lui promet, qu'à l'avenir, il va prendre davantage de décision parce qu'effectivement il y a beaucoup de compétence à l'interne. Par contre, parfois, il y a trop de travail dans une période donnée et c'est à ce moment-là qu'il faut mandater un bureau externe et alors il choisira le dossier pour lesquels l'administration a le moins de compétence. Il n'est pas non plus possible d'avoir les compétences pour tout.

Le président ouvre la discussion au sujet du rapport, pages 1-18.

Pas d'interventions.

Comptes de fonctionnement

M. J. Buschini, en son nom, au sujet du chapitre 2 « Formation » dit qu'il remarque un différentiel entre les comptes 2016 et le budget 2018 de près d'un million, ceci toujours en rapport à la différenciation du coût par cycle. Il en a déjà été parlé ce soir, mais il souhaite ajouter encore une information. Il a entendu que le cercle scolaire des Cerisiers va changer de façon de comptabiliser les éléments, donc il va procéder au calcul du coût par cycle et de ce fait, Cortaillod va se trouver dans la situation suivante ; il profitera à CESCOLE d'un coût global de l'élève alors qu'aux Cerisiers, ils auront un coût par cycle. Franchement, il trouve que cela fait un argument de plus pour également différencier cela et il trouve scandaleux qu'une commune puisse profiter de cette manière.

Mme M. Braghini apporte une clarification à ce sujet. Ce n'est pas indiqué dans les remarques, mais il y a aussi une augmentation importante des salaires des enseignants. Elle rappelle qu'en décembre 2016, le Grand Conseil a voté une nouvelle grille salariale pour les enseignants, mais que cela avait été voté après que CESCOLE, et par conséquent Boudry aussi, ait établi son budget 2017. Cela explique aussi cette grande différence entre le budget 2017 et celui pour 2018. Elle dit que cette différence importante sera également visible dans les comptes 2017.

M. S. Agbaro, en son nom, aimerait avoir davantage d'explications au sujet du point 57 « Aide sociale et domaine de l'asile ».

M. D. Schürch lui dit que les personnes incriminées au canton dans un centre comme celui de Perreux, sont demandeurs d'asiles et reçoivent l'aide matérielle comme quelqu'un d'autre qui serait à l'aide sociale.

0. Administration générale (pages 24-33)

Pas d'interventions.

1. Ordre et sécurité publique (pages 34-41)

Pas d'interventions.

2. Formation (pages 42-51)

Pas d'interventions.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises (pages 52-63)

Pas d'interventions.

4. Santé (page 64-65)

Pas d'interventions.

5. Sécurité sociale (pages 66-69)

Pas d'interventions.

6. Transports (pages 70-75)

Pas d'interventions.

7. Protection environnement et aménagement (pages 76-85)

Pas d'interventions.

8. Economie publique (pages 86-89)

Pas d'interventions.

9. Finances et impôts (pages 90-103)

M. R. Dubois, au sujet de la remarque en page 92. Il aimerait savoir quel est le but de ce versement de CHF 300.00 à la chambre immobilière neuchâteloise, étant donné que cette dernière est un peu le pendant de LASLOCA.

M. D. Schürch lui répond que la commune est davantage propriétaire que locataire. Cette cotisation lui permet d'obtenir un soutien lors de conflits avec un locataire ou lorsqu'il faut rédiger un nouveau bail. Apparemment, c'est une affaire très rentable.

Comptes des investissements (pages 104-106)

Pas d'interventions.

Détails (page 107)

Pas d'interventions.

Au vote, le budget est accepté à l'unanimité.

12. Informations du Conseil communal

M. J.-M. Buschini souhaite donner des informations en primeur aux conseillers généraux au sujet de l'avancée des travaux concernant la structure d'accueil parascolaire. Il a auditionné les trois entreprises candidates pendant une journée, selon une procédure officielle prévue pour ce genre de marché. Une était vaudoise, la deuxième était celle qui avait fait l'avant-projet et la troisième venait de la région de St-Gall. La procédure prévoit d'attribuer des points en fonction des réponses reçues et cela aboutit à un choix et c'est l'entreprise saint-galloise Blumer & Lehmann de Gossau qui a emporté ce marché. Le délai pour un éventuel recours est maintenant dépassé, donc l'entreprise peut se mettre au travail. Il s'agit d'une réalisation modulaire, composée de 17 modules en bois suisse qui seront construits pour l'essentiel en entreprise, puis amenés ici. L'entreprise Blumer & Lehmann nous a demandé une liste d'entreprises de la région pour les travaux de finition. Concernant le calendrier, la mise en place du chantier va se faire fin janvier, ce qui signifie que toute la circulation devra être régulée autour du collège de Vauvilliers. Cela ne sera pas simple, il faudra informer à la fois les enseignants, mais aussi les parents d'élèves, sécuriser les chemins piétonniers et le chantier afin qu'il soit complètement inaccessible pour les enfants. Le trafic du chantier sera complètement séparé du cheminement piétonnier. Il assure que ces travaux seront suivis de près afin que cette sécurité soit maintenue tout au long des mois que durera le chantier. Il espère que chacun, aussi bien les enseignants que les parents joueront bien le jeu. Ces derniers devront par exemple déposer leur(s) enfant(s) un peu plus loin, afin d'éviter d'avoir des conflits dans cette zone. Pour le reste, tout est assuré au niveau du calendrier, c'est-à-dire les modules seront amenés d'ici le mois d'avril ou mai, les travaux vont se terminer fin juillet, afin de laisser une quinzaine de jours pour installer le mobilier et être prêt à la rentrée.

M. P. Quinche rappelle que le Conseil communal invite la population le 1^{er} de l'an à 16h00, comme chaque année, pour goûter le vin chaud, la taillaule, la tresse et bien sûr, la soupe aux pois, mais comme Boudry a une patinoire cet hiver, cet événement se tiendra non pas devant l'Hôtel-de-Ville cette fois-ci mais autour de la patinoire. Cela sera encore publié dans la presse. Il profite aussi de l'instant pour féliciter l'initiative de deux personnages qui sont dans la salle ce soir, c'est-à-dire MM. P. Meisterhans et S. Thomas. Cette réalisation a l'air de plaire à tous les enfants, y compris les écoles. Il demande de continuer d'avoir des initiatives comme celle-là et ainsi Boudry va revivre !

13. Questions

M. S. Agbaro, en son nom, à la suite de la lecture de la correspondance du jour, demande quelle est la situation au sujet de la circulation sur la rue Louis-Favre. Il aimerait savoir si une décision a été prise.

M. P. Quinche donne les informations suivantes. Un commerçant a initié une pétition car il craint les conséquences si la circulation et/ou la vitesse sont réduite dans cette rue. Il s'inquiète notamment de l'accès aux commerces de la rue pour les clients. Il semblerait qu'il ait souci que le Conseil communal décide de bloquer l'accès à cette chaussée, alors que ce n'est pas du tout la volonté de ce dernier. D'ailleurs, il reviendra sur ce sujet car les deux Commissions, celle de l'urbanisme et celle de la circulation, ont décidé de se mettre ensemble pour une présentation de ce futur projet. Une deuxième pétition a été initiée en réaction à la première, elle est signée par tous ceux qui souhaitent une modération de trafic et une viabilité un peu plus agréable dans cette rue. Le délai pour la récolte de signature de cette deuxième initiative court jusqu'au 31 décembre 2017. Il est vrai que le Conseil communal est très sollicité au sujet de cette rue. Il suit ce dossier de près et donnera des informations régulièrement. Pour l'instant, les citoyens ont agi chacun de leur côté. Le Conseil a aussi

sa stratégie, lui-même et M. J.-P. Leuenberger pilotent cela, avec l'accord du Conseil communal in corpore et souhaitent apporter quelques améliorations dès la fin du 1^{er} trimestre 2018.

M. S. Agbaro dit encore, que selon des sources officieuses, la rue serait fermée pendant une année. Il demande s'il est possible de rassurer la population.

M. J.-P. Leuenberger lui assure que ce sont des mauvaises sources. Premièrement, cette rue ne sera pas fermée, cela serait une ineptie. Deuxièmement, la rue Louis-Favre est un serpent de mer et il y a des années que le Conseil communal cherche à solutionner la circulation, l'accès et/ou l'utilisation de cette rue. Il veut faire un essai d'une année avec un système, mais ce système ne fermera pas la rue. Elle restera accessible, en priorité, bien sûr, pour les habitants, en deuxième priorité ou alors même en première, cela dépend du point de vue, aux commerces et ceci par décret communal pour les bordiers autorisés qui sont définis clairement par la loi. Cela sera publié et visible pour tous les conducteurs. Par contre, il veut faire un essai avec un système qui sera maintenu pendant douze mois. La population résidente de ce quartier en sera informée au printemps prochain. Pour information, il rencontre demain, avec M. P. Quinche, l'entreprise Transitec qui les aide et les conseille sur la recherche de solutions. Il établit avec cette dernière encore les derniers points du processus pour établir le système qu'il a choisi. Comme l'a dit M. P. Quinche, cela sera publié par les médias. Il s'agit aussi de sauver le bourg quant à la qualité de vie, mais aussi pour préserver les immeubles et la route. Si après une année d'essai officiel, il est constaté que c'est une mauvaise solution, et bien il faudra revenir en arrière et cela ne lui pose pas de problème. Il pense que les habitants et les commerçants de la rue Louis-Favre ne seront pas préterités, par contre ils découvriront, peut-être et il l'espère, une qualité de vie meilleure, et avec ce système il règle aussi l'accès aux places. De plus, avec deux ASP, ceux qui ne respectent pas les règles en vigueur seront « talqués ». Voilà la situation actuelle, il ne prétend pas avoir la solution magique, par contre, il prétend essayer pendant une année, pour pouvoir avoir des preuves mesurables que c'est une solution ou que ce n'est pas la solution. Il rappelle que depuis qu'il habite à Boudry (1989), il entend parler de la rue Louis-Favre et de ses problèmes de circulation.

M. P. Quinche ajoute encore que la nouvelle Loi fédérale sur le cadastre du bruit va obliger les autorités à prendre des mesures très restrictives sur les rues pavées. Donc, avant qu'il soit dit que le bruit est trop élevé et qu'il faut mettre cette rue en zone piétonne, il préfère prévenir et essayer de trouver une solution afin d'être en-dessous de cette limite du cadastre du bruit.

M. R. Dubois, en son nom, déclare qu'il y a quelques temps les transports publics neuchâtelois ont introduit des cadences au quart d'heure, notamment sur les lignes de bus Perreux-Boudry et le tram. Toutefois, il a constaté que les correspondances entre le tram et cette ligne de bus ne fonctionnent plus. C'est-à-dire, il est certain que si vous voyagez pendant cette période de cadence au quart d'heure, il ne sera pas possible de monter dans le bus, alors que vous descendez du tram, car ce dernier vient de partir et le contraire aussi. A la base, il pourrait croire que c'est un problème de coordination entre les chauffeurs, mais lorsque cela devient systématique, il se dit qu'il y a un souci au niveau des horaires. Il demande au Conseil communal s'il est possible de porter cette problématique auprès des TransN.

M. J.-P. Leuenberger le remercie pour sa question et lui dit que cette problématique a déjà été relatée par la Commission régionale de transport 1 dont Boudry fait partie. Il en a été parlé régulièrement et chacun sait que les horaires sont un casse-tête et que les transports neuchâtelois sont en pleine mutation. Il dit en souriant qu'il faut peut-être changer de pilote et qu'il veut bien conduire un bus !

M. R. Dubois, en son nom, dit qu'il a une question au sujet d'un thème qu'il a entendu en tout début de séance. Il demande si le Conseil communal peut rappeler que les employés communaux ne sont pas un fardeau pour la Commune.

M. D. Schürch confirme qu'effectivement ce n'est pas un fardeau.

M. B. Kassim souhaite adresser un remerciement au nom de toute sa famille et en son nom personnel. Il dit qu'il a été naturalisé le 4 septembre 2017 et désire pour cela remercier Boudry, le canton de Neuchâtel et la Suisse, son pays d'accueil. En en mot « merci ! ». Pour autre découverte, il profite de dire que le Togo, son pays d'origine est une terre d'accueil, mais terrorisée par un régime d père en fils depuis 50 ans. Le peuple entier, qui demande sa souveraineté, est réprimée par le sang ces derniers temps. Ainsi toute aide sera la bienvenue pour assister ce peuple meurtri. Une fois encore, merci.

La séance est levée à 21h40.

Boudry, le 25 janvier 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire

Kolawole Atchade

David Aubry